

# CONSEIL DU 19 mai 2009

## Compte rendu

Présents : H.Trapet M.Fromonot. G.Pervilhac. A.Garnier. A.Boc .A.Garcia. N.Zanotto. J.Canonici. M.Sapolin.C.Henriat. V.Damiani. P.Mazurier. S.Georges. P.Canciani  
Secrétaire de séance : Patrick Canciani.

### **1. Dissolution de l'Association Foncière Rurale (AFR).**

L'AFR a pour vocation de gérer les opérations de remembrement foncier de Pontigny. Elle existe depuis 1976. Elle regroupe des propriétaires fonciers, exploitants ou non. Elle n'a plus d'activité technique ou financière. Le dernier conseil d'administration de décembre 2006 a décidé de sa dissolution avec apport de ses biens. qui se composent de 28 parcelles de voirie, chemin d'exploitation ou vicinaux, d'une surface totale de 3 ha 74a 70ca., à la commune de Pontigny

La procédure de dissolution nécessite :

- délibération du Conseil d'Administration de l'AFR. prononçant sa dissolution, décidant des apports gratuits à la commune, et désignant le responsable pour la procédure (Monsieur CASSAN).
- Délibération du Conseil Municipal qui accepte les apports de l'AFR. et désignation d'un conseiller municipal ( hors le maire) en qualité de responsable de la procédure .
- Etablissement d'un acte administratif entre l'AFR. et le CM destiné au conservateur des hypothèques, avec paiement de droits correspondants, par la commune.
- Information de la préfecture et arrêté préfectoral de dissolution de l'AFR.

Monsieur Alain GARNIER se propose de représenter la commune.  
Délibération du conseil : acceptée par 13 voix et 1 abstention

### **2. Recrutement de nouveaux pompiers**

Le CPI se compose actuellement de 9 pompiers. En situation normale, l'effectif doit être de 12 personnes. Des recrutements deviennent donc nécessaires. 6 candidats se sont présentés.

Le débat s'engage sur le thème suivant: doit on engager tous les candidats, ce qui porterait l'effectif à 15 personnes ou doit on se limiter aux 12 règlementaires?

Plusieurs membres du CM s'interrogent sur la nécessité d'un engagement global et sur les contraintes budgétaires liées à cette décision.

Le dossier sera approfondi et représenté au prochain CM.

### **3. Recrutement d'un contrat aidé affecté à l'équipe technique de la mairie**

Monsieur le Maire donne lecture des nouvelles dispositions des contrats aidés. Ces dispositions s'adressent aux jeunes de moins de 25 ans, pour un recrutement d'une durée de 2 ans, 20 heures de travail hebdomadaires payés sur la base brute du SMIC.

Compte tenu du niveau de prise en charge par le CNASEA, le coût pour la commune sera de 153€ par mois, soit 1890€ annuels.

Le recrutement sous ces conditions est mis au vote du CM : approuvé à l'unanimité.

#### **4. Journée de solidarité**

Le centre de gestion propose:

- pour les agents à temps complet de supprimer 1 jour de RTT et de travailler 2 demi-journées de 3 heures, non travaillées précédemment
- pour les agents à temps partiel, la journée de solidarité serait prise sur 1 jour des vacances d'été et un autre sur les vacances de la Toussaint

Vote du CM : approuvé à l'unanimité.

#### **5. Adhésion à la fourrière**

Guy PERVILHAC explique l'utilité de cette adhésion relative à l'article L211-24 concernant le vagabondage des animaux. Le montant de l'adhésion (prévue au budget primitif 2009) est fixé pour 2009 à 1.20€ par habitant.

Vote du CM : approuvé à l'unanimité.

#### **6. Réunion commerces et artisans du 28/04/09 relative aux conséquences des travaux sur la RN 77**

- Cette réunion a mis en avant les difficultés importantes rencontrées par les restaurants; 50 à 80% de baisse du C.A. Les autres commerces sont moins touchés, mais la baisse d'activité reste significative (de 10 à 25%).
- La création d'une association de commerçants a été évoquée
- Le maire a proposé l'envoi d'un courrier à l'entreprise FREYSSINET, avec copies au préfet, au conseil général, à la DIR, pour réclamer la prise en charge financière des pertes d'activité
- le maire s'est montré favorable à la création d'une association de commerçants, qui serait un interlocuteur pour la commune dans le cadre des discussions portant sur le plan de soutien du commerce local évoqué lors de la présentation du budget

#### **7. Divers**

- une demande de terrasse a été déposée en Mairie par certains commerçants. Monsieur le Maire rappelle que la réglementation prévoit un passage libre de 1.40 mètre destiné à la circulation des piétons sur les trottoirs. Après débat le CM, propose un essai limité à deux tables par commerce pour la saison 2009. un arrêté sera pris, stipulant la responsabilité des commerces en cas de dommages.
- Maison de la forêt : monsieur le Maire décide par arrêté son ouverture. La commission qualité de vie est chargée d'effectuer la vérification en matière de sécurité des bâtiments communaux à l'aide des documents d'inspections annuel de l'APAVE.
- Salle du conseil : Jacques CANONICI, propose pour la deuxième fois de revoir le mode d'éclairage de la salle.
- SIVOS : Claude HENRIAT, dit qu'il serait souhaitable de mieux connaître le fonctionnement ainsi que les statuts en matière d'accueil des scolaires de l'extérieure à nature commune et de définir le montant d'une indemnité d'accueil, cela nécessite un examen au cas par cas.

**Fin de la séance à 23h18**